

## BRÉSIL

### La sécurité et la survie des peuples indigènes en danger

Index AI : AMR 19/009/2005

ÉFAI

Embargo : mercredi 30 mars 2005 (00 h 01 TU)

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« *Que se passe-t-il chez les Guaranis et les Kaiowas ? Beaucoup de malnutrition. Nous n'avons pas de terre à cultiver. Et c'est précisément à cause de cela qu'il y a de la misère et de la faim sur notre territoire [...] Nous les Indiens avons déjà pris une décision. S'il y a une éviction dans ces zones de conflit, nous nous suiciderons. Nous nous suiciderons parce que nous ne comptons pour personne.* »

Dirigeant indigène lors d'une réunion publique avec une commission sénatoriale spéciale sur les affaires indigènes. Février 2004.

Tant que les besoins des populations indigènes ne figureront pas en tête de liste des priorités du gouvernement, la violence et la pauvreté chronique mettront en danger la vie même de ces Indiens, a déclaré Amnesty International ce mercredi 30 mars 2005 en rendant public un nouveau rapport sur la question des peuples indigènes au Brésil.

Ce rapport met en évidence le fait que, en dépit de quelques progrès réalisés au fil des ans en ce qui concerne le respect de leurs droits, les Indiens continuent de souffrir de discrimination et d'être violemment attaqués partout dans le pays, souvent en raison de leur lutte pour leurs terres ancestrales.

Le 13 janvier 2003, le chef des Guaranis-Kaiowas dans l'état du Mato Grosso do Sul, Marcos Verón, âgé de soixante-douze ans, a été frappé à mort devant les membres de sa famille lors d'une tentative pour lui faire quitter sa terre ancestrale.

Plusieurs hommes ont été arrêtés et inculpés de crimes : meurtre, tentative de meurtre, enlèvement et torture notamment. Ces affaires seront portées devant les tribunaux d'ici quelques mois.

« *En ne prenant aucune mesure concrète pour protéger les communautés indigènes, les gouvernements brésiliens successifs les ont exposées à des violations de leurs droits fondamentaux et ont jeté les bases de la violence actuelle* », a déploré l'organisation.

Le rapport d'Amnesty International montre comment les autorités ont favorisé les attaques

contre les Indiens en ne protégeant pas les droits des populations indigènes sur leurs terres par la démarcation et la ratification de leurs territoires ou en procédant à ces démarcations à un rythme extrêmement lent.

Le 31 mars 2005, l'injonction gouvernementale par laquelle des terres avaient été accordées à la communauté indigène des Guaranis-Kaiowas vivant à Cerro Marangatu dans le sud-ouest du Brésil, viendra à échéance. Si les autorités n'empêchent pas leur éviction, les Guaranis-Kaiowas, qui ont planté sur cette terre les cultures essentielles à leur survie seront laissés sans ressources.

« *À plusieurs reprises, les autorités brésiliennes n'ont rien fait pour empêcher qu'il y ait des morts, a déclaré Amnesty International. Même lorsqu'il a été signalé à plusieurs reprises que des violences risquaient d'être commises dans le cadre de conflits fonciers, comme pour les Xukurus dans l'État de Pernambuco ou les Indiens Cinta Larga dans l'État de Rondônia, rien n'a été fait.* »

Les populations indigènes du pays endurent les conséquences de graves privations économiques et sociales.

« *La terre est essentielle au développement des communautés indigènes et en ne protégeant pas ce droit fondamental, les autorités brésiliennes mettent en péril la sécurité et la survie de ces populations.*

« *En faisant fi de la responsabilité qu'il a de concevoir et de mettre en œuvre une politique claire pour les populations indigènes, le gouvernement actuel répète et aggrave les erreurs et omissions des gouvernements précédents. Les autorités ont failli à leurs obligations constitutionnelles et internationales ainsi qu'aux grandes attentes suscitées par les engagements qu'elles avaient pris avant d'être élues.* »

Amnesty International exhorte les autorités brésiliennes à :

- mettre en œuvre une politique claire et des stratégies spécifiques pour résoudre les problèmes persistants de non-respect des droits fondamentaux des populations indigènes au Brésil ;

- honorer leurs obligations constitutionnelles et internationales en traitant toutes les requêtes foncières des populations indigènes qui n'ont pas encore été prises en compte ;

- en ouvrant des enquêtes sur toutes les attaques violentes et autres atteintes aux droits humains perpétrées contre des membres de la population indigène, et en déférant à la justice les personnes soupçonnées d'être responsables de tels agissements. ●

Pour obtenir de plus amples informations,  
veuillez contacter le Service de presse  
d'Amnesty International à Londres, au +44 20  
7413 5566, ou consulter le site  
<http://www.amnesty.org>